

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 623 est accordée à M. Rabarisoa Raymond, secrétaire-contractuel au Bureau des Finances.

n° 623

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
6 août 1945

Numéro JO  
n° 8 du 01/08/1945

Date du numéro  
1 août 1945

### TEXTE INTÉGRAL

une permission d'absence de trois mois pour en jouir à Madagascar est accordée à M. Rabarisoa Raymond, secrétaire-contractuel au Bureau des Finances. Il pourra sur sa demande percevoir avant son départ une avance de solde dans les conditions prévues à l'article 11 du décret du 1er août 1944 susvisé.